



L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mai 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET, Pierre GRANDCLEMENT, Didier BERREZ

**Excusées :** Sandrine NICOD pouvoir à Sophie CAPELLI ; Nathalie SAULNIER pouvoir à Lauriane DAVID

**Le secrétariat a été assuré par :** Bahadir GUZEL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Mission de maîtrise d'œuvre – Salle des Fêtes – Résultat de la consultation : attribution du marché**

- Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » signée le 9 novembre 2022, en particulier l'orientation « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine » ;
- Vu la fiche-action n°AX 4-2 Salle des Fêtes – Phase 1 (mise aux normes SSI et PMR) et Phase 2 (rénovation énergétique) de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » ;
- Considérant que la mise en œuvre de cette action nécessite l'intervention d'une équipe de maîtrise d'œuvre disposant des compétences suivantes :
  - ✓ Architecte DPLG / DE-HMNOP
  - ✓ Economiste de la construction
  - ✓ Bureau d'étude Electricité SSI
  - ✓ Bureau d'étude thermique
  - ✓ Bureau d'étude structure
- Considérant la consultation engagée le 2 mars 2023 selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique (MAPA restreint de maîtrise d'œuvre) ;
- Vu le résultat de cette consultation et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 2 mai 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer le marché comme suit :

Tranches	Entreprises	Forfait provisoire de rémunération en € HT
<b>Montant forfaitaire - Tranche ferme</b> – Mise aux normes SSI et PMR	<b>ARCHITECTURE ATELIER DES MONTAINES</b> 31 Rue de Montaines – 39360 ROGNA <i>Alain WAILLE – Economiste de la construction</i>	20 850,00 €
<b>Montant forfaitaire – Tranche optionnelle</b> – Rénovation énergétique du bâtiment	38T, Grande Rue – Saint-Lupicin 39170 COTEAUX-DU-LIZON <b>POSIT.IV SARL</b> 95, Avenue de Saint Claude – 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE <b>SARL BER+a</b>	90 000,00 €
<b>Options : mission OPC et Commissionnement et suivi des consommations</b>	3, rue des Fours - 39240 AROMAS <b>SAS FERMI</b> 11, Rue des Champs 39130 CLAIRVAUX-LES-LACS	8 780,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>119 630,00 €</b>

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Fait et délibéré.....

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Grégoire LONG